

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 40



N°060

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2024

**L'AN deux mille vingt-quatre, le 16 mai**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solène, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, HOCINE Massinissa, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Excusé :EMEL Maryse .

Représentés par :

Madame Kourtoum SACKHO  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO  
Monsieur Marc GUERRIEN  
Madame Nadège NIFEUR  
Madame Safia BOUCHA  
Madame Fatima YAOU  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Sandrine DESIR  
Monsieur Dominique DANDRIEUX  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Massinissa HOCINE  
Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Zishan BUTT  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : Ling LENZI

---

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre de la légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 27/05/24**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20240516-lmc135132A-DE-1-1**

**Publiée le : 27/05/24**

**Certifiée exécutoire : 27/05/24**

Le Maire  
Karine FRANCKET



**OBJET : Dénomination de deux parvis de la ZAC Port Chemin Vert**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le plan masse de localisation annexée à la présente délibération ;

Considérant le besoin des concessionnaires de disposer d'un véritable adressage pour réaliser les raccordements nécessaires aux travaux ;

Considérant le statut public et la nécessité de les dénommer ;

Considérant la volonté municipale de participer à la visibilité des femmes dans l'espace public et de rendre hommage à :

- Madame Ginette Kolinka,
- Et Madame Gro Harlem Brundtland,

Pour la symbolique de leur parcours ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la dénomination du parvis qui marque l'entrée vers l'espace vert depuis l'avenue Roosevelt et qui dessert les logements adjacents :

- Parvis Ginette Kolinka.

**APPROUVE** la dénomination du parvis qui marque l'entrée vers l'espace vert depuis la rue Heurtault et qui dessert le groupe scolaire Vandana Shiva Frida Khalo :

- Parvis Gro Harlem Brundtland.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.